



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Forum mondial de la sécurité routière****Groupe d'experts de la signalisation routière****Quatorzième session**

Genève, 15 et 16 février 2018

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la quatorzième session^{*,**}**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 15 février 2018 à 9 h 30

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Programme de travail : situation en ce qui concerne la législation nationale :
 - a) Analyse des informations recueillies au moyen du système de gestion de la signalisation routière sur Internet : signaux des sections G et H restants ;
 - b) Propositions d'amendements du secrétariat ;
 - c) Signal donnant pour instruction au conducteur d'un véhicule piégé sur un passage à niveau d'enfoncer les barrières ;

* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/main/sc1/sc1.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (roadtransport@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3^e étage du Palais des Nations).

** Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse <https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=5eSHCT>, ou de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/registfr.html) et de le retourner au secrétariat de la CEE par courrier électronique (roadsafety@unece.org) une semaine au plus tard avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d'accès. En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 75964). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegates.html>.



- d) Examen des recommandations relatives aux signaux A à F ;
 - e) Évaluation des signaux ne figurant pas dans la Convention et observations formulées à ce sujet.
- 3. e-CoRSS.
 - 4. Questions diverses.
 - 5. Date et lieu de la prochaine réunion.
 - 6. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.1/GE.2/27.

2. Programme de travail : situation en ce qui concerne la législation nationale

a) Analyse des informations recueillies au moyen du système de gestion de la signalisation routière sur Internet : signaux des sections G et H restants

À la dernière session, le Groupe d'experts a demandé que l'on mette à jour le document informel n° 3 (novembre 2017), qui contient quelques ajouts au document ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2017/3. Le Groupe d'experts devrait avoir un échange de vues sur ce document actualisé, qui pour la session actuelle sera présenté sous la cote ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2017/3/Rev.1, et adopter le document. L'échange de vues devrait porter principalement sur les questions en suspens énoncées dans le document informel n° 1 (février 2018). Ces questions ont été formulées à partir des réponses reçues par le secrétariat au questionnaire (voir le document ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2018/1).

Le Groupe d'experts devrait examiner le document ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2018/2, qui contient des propositions d'amendements à la section H et à la section C paragraphe 9 c) de l'annexe 1. Cet examen sera facilité par le document informel n° 2, qui contient des questions formulées à partir des réponses reçues par le secrétariat au questionnaire (voir le document ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2018/1).

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute poursuivre son analyse des informations recueillies au moyen du système de gestion de la signalisation routière sur Internet, en commençant par le signal H, 4 et en appliquant la méthode convenue lors de la deuxième session, c'est-à-dire en procédant à une évaluation signal par signal et en s'attachant à détecter et à décrire les dérogations, ainsi qu'à les évaluer, à formuler des recommandations et à attribuer des indicateurs de conformité aussi bien aux images qu'aux définitions. Les experts du Koweït faciliteront l'examen du point de l'ordre du jour en présentant leur analyse pour les signaux H, 4 à H, 9.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2017/3/Rev.1,
ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2018/1, ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2018/2,
document informel n° 1 et document informel n° 2.

b) Propositions d'amendements du secrétariat

Le secrétariat présentera le document informel n° 3, qui contient des propositions d'amendements visant une utilisation uniforme des termes « strips » (« bandes ») et « rims » (« listels ») dans le texte de la Convention.

Le Groupe d'experts sera invité à adopter le document ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2018/3, qui est fondé sur le document informel n° 2 (novembre 2017), dans lequel il est proposé d'apporter des amendements aux articles 9 à 14.

Le Danemark sera invité à présenter sa propre proposition d'amendement à l'article 9 de la Convention.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2018/3 et document informel n° 3.

c) Signal donnant pour instruction au conducteur d'un véhicule piégé sur un passage à niveau d'enfoncer les barrières

Le Groupe d'experts devrait se poser la question de savoir s'il convient d'introduire dans la Convention un signal donnant pour instruction au conducteur d'un véhicule piégé sur un passage à niveau d'enfoncer les barrières, et faire une recommandation à ce sujet.

d) Examen des recommandations relatives aux signaux A à F

Le Groupe d'experts est invité à passer en revue les recommandations qu'il a faites lors de sessions antérieures au sujet des signaux A à F. Cet examen sera facilité par le document informel n° 4, qui contient des questions formulées à partir des réponses reçues par le secrétariat au questionnaire (voir le document ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2018/1).

Document(s) : ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2018/1 et document informel n° 4.

e) Évaluation des signaux ne figurant pas dans la Convention et observations formulées à ce sujet

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute poursuivre les débats entamés à la sixième session au sujet de l'évaluation des signaux ne figurant pas dans la Convention et des observations y relatives, présentée par le secrétariat (ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2016/1).

Document(s) : ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2016/1.

3. e-CoRSS

Le secrétariat informera le Groupe d'experts des progrès accomplis dans le cadre du projet e-CoRSS.

4. Questions diverses

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

5. Date et lieu de la prochaine réunion

La prochaine réunion du Groupe d'experts devrait se tenir les 31 mai et 1^{er} juin 2018 à Genève.

6. Adoption du rapport

Le Groupe d'experts adoptera le rapport de sa quatorzième session.